

Patrick Cotrel
Ancien Adjoint au Maire de Ste-Luce
Chargé des déplacements

Le 9 juin 2014

A

M. le Maire de Sainte-Luce

Objet : déserte de notre commune par les transports en commun

Monsieur le Maire,

J'ai appris par la presse que vous vouliez supprimer le sens unique quotidien de 16h30 à 19h00 (les jours ouvrés) de la rue Coty et que vous réclamiez une meilleure desserte des écarts.

En référence à mon expérience dans le domaine des déplacements, je tiens à attirer votre attention sur plusieurs points qui concernent ces questions.

Le succès du chronobus :

Les conditions pour que le chronobus donne satisfaction aux usagers sont les suivantes :

- amplitude du service : de 5h00 à minuit (2h du matin le samedi soir)
- fréquence : actuellement toutes les 8 mn en heure de pointe, 12 mn en heure creuse
- vitesse et régularité.

Et c'est la troisième condition qui est aujourd'hui en question (les autres étant réalisées) : réaliser un temps de parcours du même ordre de grandeur que celui réalisé par les voitures et faire que ce temps de parcours soit régulier et donc prévisible, quelle que soit l'heure de la journée (y compris en heure de pointe).

En octobre 2013 (2 mois après la mise en service des lignes C7 et 87) la SEMITAN a réalisé et mis en forme des mesures sur les temps de parcours et les fréquentations.

Résultats :

- une vitesse moyenne de 22,9km/h (ce qui est remarquable par rapport aux autres lignes) ;
- un temps de parcours de 18 à 19 mn de Thouaré à Souillarderie (gain moyen de 5 à 6 mn) ;
- une ponctualité de 91% (91% des voyages ont eu moins de 2mn d'écart par rapport à l'horaire affiché).

Ces très bons résultats ont permis de capter rapidement une clientèle supplémentaire : alors que les anciennes lignes (92+82+75) enregistraient 4400 voyages par jour, les nouvelles lignes (C7+87) enregistraient 6200 voyages, soit une progression de 1800 par jour (+40%) !

Votre projet :

Vous affichez la volonté de supprimer le sens unique intermittent (de 16h30 à 19h00 en semaine) de la rue Coty. Or le tronçon allant du Bois des Anses (magasin Métro) à Sainte-Luce centre est le plus sensible du parcours du chronobus : sur ce tronçon, le 92 pouvait prendre de 5 à 6 minutes de retard en heure de pointe. Et le fait de n'appliquer ce sens unique qu'à certains moments de la journée était déjà un compromis pour ne pas pénaliser les commerçants.

Les mesures effectuées par la SEMITAN en octobre dernier ont montré que sur ce tronçon, avec l'ensemble des dispositifs mis en place (feux à l'entrée du bourg + sens unique + percée de la rue Dolny), le retard maximum enregistré par le chronobus n'est que de 1

minute en heure de pointe. Et cela s'explique très facilement lorsqu'on est à bord d'un C7 allant vers Thouaré le soir vers 17h30 : le flux automobile est bloqué rue de la Loire et la priorité est effectivement au C7.

Et c'est aujourd'hui ce gain pour le transport en commun que vous voulez remettre en question contre l'intérêt des milliers de voyageurs quotidiens !

Vous dites que ce n'est qu'une expérimentation pour 6 mois. Mais si, comme c'est probable, les mesures confirment la pénalisation du chronobus, aurez-vous l'autorité nécessaire pour imposer une nouvelle remise en cause des habitudes et vous opposer à l'incivilité des automobilistes qui « grillent » quotidiennement ce sens interdit ???

Aujourd'hui, je vous le demande très vivement, Monsieur le Maire : ne remettez pas en cause ce qui marche bien, alors qu'il y a tant à faire pour ce qui ne va pas.

La desserte des quartiers :

Il est vrai que la mise en place de la ligne 87 (avec renfort scolaire sur le tracé de l'ancien 75) s'est accompagné d'une certaine dégradation pour quelques usagers (par exemple du quartier Bournière-Gironnière), et n'améliore pas sensiblement la desserte des nouveaux quartiers.

Je tiens à vous dire (comme je l'ai déjà dit à M. Patrick Myran) que nous sommes intervenus auprès de Nantes Métropole et de la SEMITAN **pour que dans l'avenir, le 87 traverse les nouveaux quartiers de la Minais et des Islettes, plutôt que de suivre l'itinéraire du Chronobus sur la route de Thouaré.**

Ainsi, il pourrait passer par la rue Olympe de Gouge, remonter par la rue du Moulin Cassé et emprunter la route de la Haie (dont la structure est prévue pour supporter un bus). Ainsi, on se rapprocherait de la Gironnière et on desservirait mieux les nouveaux quartiers.

Nantes Métropole a donné son accord sur ce projet. Mais pour que cela se réalise, il faut que la rue Olympe de Gouge débouche sur la RD68 (les travaux sont programmés dans le cadre de la ZAC de la Minais), et que des modifications soient apportées sur la rue du Moulin Cassé pour permettre à 2 bus de se croiser.

J'attire votre attention sur ces travaux : la municipalité doit être vigilante pour qu'ils soient réalisés à la date prévue pour la Minais et programmés dans la Programmation Pluri-annuelle d'Investissements de Nantes Métropole (PPI) pour la rue du Moulin Cassé.

Je suis, bien entendu, à votre disposition pour toutes précisions.

La concertation :

Pendant votre campagne électorale, vous avez beaucoup parlé de consultation des citoyens et de concertation. Aussi, je suis étonné que vous n'ayez pas cru bon de réunir et consulter le « groupe de travail déplacements » (qui comprend des associations environnementales, d'usagers du vélo, de parents d'élèves, l'association des commerçants, ...) avant de prendre une décision grave, comme celle concernant le chronobus.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.



Patrick Cotrel